

FICHE 16

NOMENCLATURE COMPLÈTE
Codes de flux et d'encours

La première partie de la fiche retrace l'ensemble des codes de flux à l'usage des intermédiaires.

- Les flux bruts sont recensés sous forme de comptes rendus de paiement (CRP) individuels ou globaux (notés ci-après « FG » pour « formule globale ») et, pour les opérations sur titres, sous forme de CRP et de relevé 30.
- L'ensemble des codes de flux constitue la nomenclature économique. Elle est retracée ci-après de manière synthétique (la codification détaillée figure dans la fiche 27).

La deuxième partie de la fiche relate les codes relatifs aux états d'encours.

PREMIERE PARTIE

CODES DES CRP – CODES DU RELEVÉ 30 (UNIQUEMENT OPERATIONS SUR TITRES)

1. CODES SPECIFIQUES (CRP)

Code d'exclusion utilisable par les déclarants bancaires

010 Opérations non déclarables en balance des paiements

Codes des déclarants directs du secteur privé

060 Déclarants directs généraux

061 Déclarants directs – Compagnies aériennes étrangères

062 Déclarants directs partiels

Codes d'exclusion réservés à la Banque de France

071 Opérations du Trésor public (approvisionnements d'ambassades, Commission européenne...)

072 Opérations de la Poste

073 Opérations avec l'AFD dans le cadre des accords de consolidation

074 Opérations avec NATEXIS BP dans le cadre des accords de consolidation

Codes de liaison – Codes suspens – Règlements par chèques

- 080 Code de liaison
- 082 Opérations en cours d'identification par les intermédiaires
- 083 Opérations non identifiées
- 091 Règlements par chèques en euros d'un montant supérieur au seuil d'exemption et inférieur ou égal au seuil de simplification

2. CODES DES TRANSACTIONS COURANTES ET DES TRANSFERTS UNILATERAUX (CRP)

Règlements de marchandises ne franchissant pas la frontière française

- 150 Négoce international
- 151 Marchandises étrangères destinées à un chantier de grands travaux
- 152 Marchandises autres

Frais accessoires sur marchandises

- 200 Frais accessoires sur marchandises

Transports maritimes

- 213 Frets maritimes
- 214 Transports maritimes de passagers
- 215 Autres frais de transports maritimes

Transports aériens

- 223 Frets aériens
- 224 Transports aériens de passagers
- 225 Autres frais de transports aériens
- 226 Transports spatiaux
- 227 Avitaillement

Transports ferroviaires et autres transports

- 233 Transports ferroviaires de marchandises
- 234 Transports ferroviaires de passagers
- 240 Autres transports

Assurances - Réassurances

- 250 Assurances sur marchandises : primes
- 251 Assurances sur marchandises : indemnités
- 252 Assurances autres : primes
- 253 Assurances autres : indemnités
- 254 Réassurances

Autres services

- 260 Achats et ventes de brevets
- 261 Redevances sur brevets, échanges de savoir-faire
- 262 Cessions et licences de marques, modèles, dessins, droits de propriété, droits d'auteur
- 263 Services informatiques
- 264 Études, recherches et assistance technique
- 270 Travail à façon
- 271 Réparations
- 272 Grands travaux
- 350 Télécommunications et courrier
- 351 Abonnements, publicité
- 352 Audiovisuel
- 353 Locations de biens meubles et immeubles (autres qu'affrètements)
- 354 Commissions et frais bancaires ou financiers du secteur des IFM¹ (établissements de crédit et OPCVM monétaires) (FG)
- 355 Commissions et frais bancaires ou financiers des secteurs autres que celui des IFM (FG)
- 356 Commissions liées aux opérations commerciales
- 357 Frais de gestion
- 359 Services divers

¹ IFM : Institutions financières monétaires

Revenus du capital

- **Revenus enregistrés par les institutions financières monétaires (IFM) pour compte propre**
 - 280 Revenus d'investissements directs des IFM
 - A ne plus utiliser**
 - 281 Revenus des titres de placement détenus ou émis par les IFM (FG)
 - 282 Intérêts sur crédits commerciaux bancaires (FG)
 - 283 Intérêts sur titres de créances détenus par les IFM
 - 284 Intérêts sur opérations avec les correspondants étrangers et la clientèle financière non résidente (FG)
 - 285 Dividendes sur actions détenues par les IFM
 - 286 Intérêts sur des opérations avec les clients non résidents (FG)
 - 287 Intérêts sur titres de créances émis par les IFM
 - Pour mémoire**
 - 288 Opérations sur produits financiers dérivés (FG) (voir page 9)
 - 289 Dividendes sur actions émises par les IFM
 - **Revenus de la clientèle des IFM**
 - 290 Intérêts sur dépôts, prêts et emprunts des administrations publiques résidentes
 - 291 Coupons sur titres émis par les administrations publiques résidentes
 - 292 Coupons sur obligations et intérêts sur autres titres de créances émis par des résidents
 - 293 Dividendes sur actions émises par des résidents versés à des non-résidents
 - 294 Autres intérêts
 - 295 Revenus d'investissements directs des secteurs autres que celui des IFM
 - 301 Intérêts sur titres émis par les organismes internationaux et les administrations publiques non résidentes (FG)
 - 302 Coupons sur obligations et intérêts sur autres titres de créances émis par des non-résidents (FG)
 - 303 Dividendes sur actions émises par des non-résidents versés à des résidents (FG)
 - 308 Pour mémoire : opérations sur produits financiers dérivés (voir page 9)
- Rémunérations du travail**
- 310 Rémunérations des salariés des administrations publiques et des autorités monétaires (FG)
 - 312 Transferts de salaires par des employeurs privés (FG)
 - 313 Autres rémunérations du travail (FG)
 - 314 Pensions, retraites et prestations sociales (FG)

Opérations sur billets de banque

- 330 Négociations de billets de banque EURO avec les correspondants étrangers (FG)
- 332 Négociations de billets de banque étrangers avec les correspondants étrangers (FG)
- 335 Opérations sur billets de banque EURO par débit ou crédit de comptes de clients non résidents (FG)
- 336 Opérations sur billets de banque étrangers par débit ou crédit de comptes de clients non résidents (FG)

Recettes et dépenses du gouvernement français

- 360 Impôts, taxes et droits divers au profit ou d'ordre du Trésor public
- 361 Autres paiements du gouvernement français
Codes réservés à la Banque de France
- 366 **Intérêts reçus ou versés pour le compte du Trésor public par la BDF, l'AFD ou Natexis BP**
- 367 Dépenses militaires du gouvernement français

Recettes et dépenses des gouvernements étrangers

- 370 Gouvernements étrangers
Code réservé à la Banque de France
- 377 Dépenses militaires des gouvernements étrangers

Transferts unilatéraux du secteur des IFM et des autres secteurs, sauf administrations publiques (APU)

- 380 Transferts unilatéraux (tous secteurs) d'ordre ou au profit des administrations publiques non résidentes
- 381 Transferts des migrants (FG)
- 382 Économies des travailleurs (FG)
- 383 Autres transferts unilatéraux (tous secteurs sauf APU)
- 384 Plus ou moins values sur cession de créances du secteur des IFM
- 388 Pertes ou profits sur créances ou engagements du secteur des IFM et des autres secteurs (sauf APU)

Transferts unilatéraux des administrations publiques (codes réservés)

- 390 Prestations gratuites des administrations publiques
- 391 Frais de fonctionnement des organismes internationaux
- 394 Abandon de créances du gouvernement français
- 395 Subventions d'équilibre et aide publique au développement

3. CODES DES INVESTISSEMENTS ET PLACEMENTS (CRP – RELEVÉ 30 POUR LES TITRES)

3.1. Investissements directs en capital social et investissements immobiliers (CRP)

3.1.1. Investissements directs français à l'étranger en capital social et par consolidation

- *L'investisseur résident n'est pas une institution financière monétaire (IFM)*
 - A42 Investissements directs en capital social des résidents non-IFM dans des entreprises non résidentes non cotées
 - B42 Investissements directs en capital social des résidents non-IFM dans des entreprises non résidentes cotées
 - A43 Investissements directs, par consolidation de prêts, des résidents non-IFM dans des entreprises non résidentes non cotées
 - B43 Investissements directs, par consolidation de prêts, des résidents non-IFM dans des entreprises non résidentes cotées

- *L'investisseur résident est une institution financière monétaire (IFM)*
 - A46 Investissements directs en capital social des IFM résidentes dans des entreprises non résidentes non cotées
 - B46 Investissements directs en capital social des IFM résidentes dans des entreprises non résidentes cotées
 - A47 Investissements directs, par consolidation de prêts, des IFM résidentes dans des entreprises non résidentes non cotées
 - B47 Investissements directs, par consolidation de prêts, des IFM résidentes dans des entreprises non résidentes cotées

3.1.2. Investissements directs étrangers en France en capital social et par consolidation

- *Le résident « investi » n'est pas une institution financière monétaire (IFM)*
 - 452 Investissements directs des non-résidents dans le capital social d'entreprises résidentes non IFM
 - 453 Investissements directs des non-résidents, par consolidation de prêts, dans le capital social d'entreprises résidentes non-IFM

- *Le résident « investi » est une institution financière monétaire (IFM)*
 - 456 Investissements directs des non-résidents dans le capital social des IFM résidentes
 - 457 Investissements directs des non-résidents, par consolidation de prêts, dans le capital social d'IFM résidentes

3.1.3. Investissements immobiliers des résidents et des non-résidents

- 445 Investissements immobiliers des résidents (sauf administrations publiques) à l'étranger
- 455 Investissements immobiliers des non-résidents (tous secteurs) en France (tous secteurs résidents)
Code réservé à la Banque de France
- 406 Autres investissements des administrations publiques (dont investissements immobiliers) (*cf paragraphe 3.3.2 page 8*)

3.2. Prêts et dépôts entre affiliés

3.2.1. Flux sur créances des résidents

- 420 Prêts participatifs et subordonnés et autres prêts à long terme des résidents à filiale ou société sœur non résidente
 - prêts participatifs et subordonnés (tous secteurs résidents)
 - autres prêts à long terme, sauf prêts des IFM et des entreprises d'investissement résidentes
- 424 Prêts participatifs et subordonnés et autres prêts à long terme des résidents à maison mère non résidente
 - prêts participatifs et subordonnés (tous secteurs résidents)
 - autres prêts à long terme, sauf prêts des IFM et des entreprises d'investissement résidentes
- 520 Prêts à court terme et dépôts des résidents (sauf IFM et entreprises d'investissement) à tout non-résident du même groupe

3.2.2. Flux sur engagements des résidents

- 430 Prêts participatifs et subordonnés et autres prêts à long terme des non-résidents à filiale ou société sœur résidente
 - prêts participatifs et subordonnés (à tous secteurs résidents)
 - autres prêts à long terme, sauf prêts aux IFM et aux entreprises d'investissement résidentes
- 434 Prêts participatifs et subordonnés et autres prêts à long terme des non-résidents à maison mère résidente
 - prêts participatifs et subordonnés (à tous secteurs résidents)
 - autres prêts à long terme, sauf prêts aux IFM et aux entreprises d'investissement résidentes
- 530 Prêts à court terme et dépôts des non-résidents à tout résident du même groupe, sauf IFM et entreprises d'investissement résidentes

3.3. Prêts et dépôts entre non-affiliés

3.3.1. Opérations des secteurs autres que les administrations publiques, les IFM et les entreprises d'investissement résidentes

- *Flux sur créances des résidents, sauf IFM, entreprises d'investissement et APU*
 - 428 Prêts à long terme accordés à des non-affiliés non résidents par des résidents
 - 524 Prêts et avances à court terme accordés à des non-affiliés non résidents, par des résidents
 - 526 Placements à l'étranger des résidents
- *Flux sur engagements des résidents, sauf IFM, entreprises d'investissement et APU*
 - 438 Prêts à long terme accordés par des non-résidents à des résidents non affiliés
 - 534 Prêts et avances à court terme accordés par des non-résidents à des résidents non affiliés
 - 536 Placements de non-résidents auprès de résidents

3.3.2. Opérations des administrations publiques (codes réservés)

- *Flux sur créances des administrations publiques*
 - 400 Prêts à long terme accordés par des administrations publiques à des non-résidents
 - 402 Prêts accordés par le Trésor public dans le cadre d'accords de consolidation
 - 403 Prêts à court terme accordés par des administrations publiques à des non-résidents
 - 405 Souscription du Trésor public au capital des organismes internationaux
 - 406 Autres investissements des administrations publiques
(cf. paragraphe 3.1.3 page 7)
- *Flux sur engagements des administrations publiques*
 - 410 Prêts de l'étranger à long terme accordés à des administrations publiques
 - 411 Prêts de l'étranger à court terme accordés à des administrations publiques

3.4. Codes des opérations sur titres (CRP et relevé 30)

3.4.1. Opérations sur titres émis par les non-résidents (titres étrangers)

Codes de CRP

- 460 Émissions (FG)
- 464 Négociations (FG)
- 468 Remboursements (FG)

Codes de relevé 30

- 860 Émissions (FG)
- 864 Négociations (FG)
- 868 Remboursements (FG)

3.4.2. Opérations sur titres émis par les résidents (titres français)

Codes de CRP

- 470 Émissions (FG)
- 474 Négociations (FG)
- 478 Remboursements (FG)

Codes de relevé 30

- 870 Émissions (FG)
- 874 Négociations (FG)
- 878 Remboursements (FG)

4. CODES DES PRODUITS FINANCIERS DÉRIVÉS (CRP)

4.1. Intérêts sur swaps

- 288 Intérêts et versements assimilés liés aux contrats de swaps conclus par les IFM avec des non-résidents (FG)
- 308 Intérêts et versements assimilés liés aux contrats de swaps conclus par des résidents des autres secteurs avec des non-résidents

4.2. Opérations sur instruments conditionnels

- 497 Instruments conditionnels « émis » par des non-résidents (FG)
- 498 Instruments conditionnels « émis » par des résidents (FG)

4.3. Gains ou pertes sur les marchés à terme

- 527 Gains ou pertes du secteur des IFM résident sur les marchés à terme non résidents (FG)
- 528 Gains ou pertes des secteurs résidents autres que le secteur des IFM sur les marchés à terme non résidents
- 537 Gains ou pertes des non-résidents sur les marchés à terme résidents (FG)

5. OPÉRATIONS DIVERSES (CRP)

- 535 Cessions de créances commerciales à des non-résidents (affacturage)

DEUXIÈME PARTIE CODES D'ENCOURS
--

1. ÉTATS 10, 11, 12, 13, 20, 21 TRANSMIS PAR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES MONÉTAIRES (IFM)

États 10 et 12 - Encours, en fin de mois, des créances et engagements du secteur des IFM en comptes de correspondants étrangers, comptes de trésorerie et d'opérations interbancaires

- 600 Long terme - Instituts d'émission étrangers et organismes internationaux
- 602 Long terme - Autres correspondants
- 605 Court terme - Instituts d'émission étrangers et organismes internationaux
- 607 Court terme - Autres correspondants
- 610 Crédits commerciaux garantis par la COFACE
- 611 Crédits commerciaux non garantis par la COFACE

États 11 et 13 - Encours, en fin de mois, des créances et engagements du secteur des IFM en comptes de clients non résidents

- 630 Long terme non recensé de façon spécifique
- 635 Court terme non recensé de façon spécifique
- 636 Court terme - Dépôts de garantie de non-résidents
- 637 Soldes débiteurs et créditeurs des comptes de clients non résidents relatifs aux opérations sur titres
- 640 Crédits commerciaux à long terme garantis par la COFACE
- 641 Crédits commerciaux à long terme non garantis par la COFACE
- 645 Crédits commerciaux à court terme garantis par la COFACE
- 646 Crédits commerciaux à court terme non garantis par la COFACE

Note : Les IFM remettent soit des **états 10 et 11**, soit des **états 12 et 13**

État 20 – Encours, en fin de trimestre, des créances et engagements du secteur des IFM en comptes de correspondants étrangers, comptes de trésorerie et d'opérations interbancaires

Ventilation selon le pays de résidence du titulaire du compte

- 700 Long terme - Instituts d'émission étrangers et organismes internationaux
- 702 Long terme - Autres correspondants
- 705 Court terme - Instituts d'émission étrangers et organismes internationaux
- 707 Court terme - Autres correspondants
- 710 Crédits commerciaux garantis par la COFACE
- 711 Crédits commerciaux non garantis par la COFACE

Ventilation selon le critère de nationalité du titulaire du compte

- 982 Encours, en fin de trimestre, des créances et engagements à long terme – Autres correspondants
- 987 Encours, en fin de trimestre, des créances et engagements à court terme – Autres correspondants

État 21 – Encours, en fin de trimestre, des créances et engagements en comptes de clients non résidents – ventilation selon le critère du pays de résidence et titulaire du compte

- 730 Long terme non recensé de façon spécifique
- 735 Court terme non recensé de façon spécifique
- 736 Court terme – Dépôts de garantie de non-résidents
- 737 Soldes débiteurs et créditeurs des comptes de clients non résidents relatifs aux opérations sur titres
- 740 Crédits commerciaux à long terme garantis par la COFACE
- 741 Crédits commerciaux à long terme non garantis par la COFACE
- 745 Crédits commerciaux à court terme garantis par la COFACE
- 746 Crédits commerciaux à court terme non garantis par la COFACE

2. ÉTATS 12 ET 13 TRANSMIS PAR LES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

État 12 – Encours en fin de mois des créances et engagements des entreprises d'investissement sur correspondants étrangers

- 602 Long terme – Correspondants étrangers
- 607 Court terme – Correspondants étrangers

État 13 – Encours en fin de mois des créances et engagements des entreprises d'investissement sur clients non-résidents

- 630 Long terme non recensé de façon spécifique
- 635 Court terme non recensé de façon spécifique
- 637 Soldes débiteurs et créditeurs des comptes de clients non résidents relatifs aux opérations sur titres

3. ÉTAT 24 – ENCOURS, EN FIN DE TRIMESTRE, DE CERTAINS ÉLÉMENTS DU PORTEFEUILLE TITRES DES INTERMÉDIAIRES, CLASSÉS EN FONCTION DE LA NATURE DU PORTEFEUILLE (titres de transaction, de placement ou d'investissement)

3.1. Titres émis par des non-résidents (tous titres)

- 880 Titres émis par des non-résidents – Titres de transaction - Passif
- 883 Titres émis par des non-résidents – Titres de transaction - Actif
- 885 Titres émis par des non-résidents – Titres de placement
- 887 Titres émis par des non-résidents – Titres d'investissement

3.2. Titres émis à l'étranger par des résidents

- 884 Titres émis à l'étranger par des résidents – Titres de transaction
- 886 Titres émis à l'étranger par des résidents – Titres de placement
- 888 Titres émis à l'étranger par des résidents – Titres d'investissement

4. ÉTATS 26 – ENCOURS ANNUEL DE CERTAINS ÉLÉMENTS DU PORTEFEUILLE-TITRES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DE LEUR CLIENTÈLE RÉSIDENTE ET NON RÉSIDENTE

4.1. État 26 : portefeuille-titres de la clientèle du déclarant

- 941 Titres émis par les non-résidents détenus par d'autres intermédiaires financiers
- 942 Titres émis par les non-résidents détenus par les sociétés industrielles, commerciales...
- 943 Titres émis par les non-résidents détenus par les ménages (particuliers, entrepreneurs individuels)
- 944 Titres émis par les non-résidents détenus par les OPCVM monétaires et non monétaires
- 945 Titres émis par les non-résidents détenus par les investisseurs institutionnels
- 946 Titres émis par les non-résidents détenus par les administrations publiques
- 947 Titres émis par les non-résidents détenus par les administrations privées

- 951 Titres émis par des résidents¹ détenus par d'autres intermédiaires financiers
- 952 Titres émis par des résidents¹ détenus par les sociétés industrielles, commerciales...
- 953 Titres émis par des résidents¹ détenus par les ménages (particuliers, entrepreneurs individuels)
- 954 Titres émis par des résidents¹ détenus par les OPCVM monétaires et non monétaires
- 955 Titres émis par des résidents¹ détenus par les investisseurs institutionnels
- 956 Titres émis par des résidents¹ détenus par les administrations publiques
- 957 Titres émis par des résidents¹ détenus par les administrations privées
- 959 Titres émis par des résidents² détenus par la clientèle non résidente

4.2. État 26 A (annexe aux états 26 et 26B) : cessions temporaires de titres

- 965 Titres reçus en pension
- 966 Titres empruntés
- 967 Titres donnés en pension
- 968 Titres prêtés

4.3. État 26 B : portefeuille-titres du déclarant

- 993 Titres émis par les non-résidents – Titres de transaction
- 995 Titres émis par les non-résidents – Titres de placement
- 997 Titres émis par les non-résidents – Titres d'investissement
- 994 Titres émis par des résidents – Titres de transaction
- 996 Titres émis par des résidents – Titres de placement
- 998 Titres émis par des résidents – Titres d'investissement

5. ÉTAT 28 – ENCOURS ANNUEL DES CRÉANCES ET ENGAGEMENTS DES INTERMÉDIAIRES SUR INSTRUMENTS CONDITIONNELS

- 960 Instruments conditionnels émis :
 - par des non-résidents et détenus par les intermédiaires résidents
 - par les intermédiaires résidents et détenus par des non-résidents.

¹ Titres émis à l'étranger par des résidents, y compris les BMTN, mais à l'exclusion des autres TCN.

² Titres émis sur le marché intérieur par des résidents, y compris les BMTN. Les TCN émis par les établissements de crédit résidents sont à exclure.